

* * * *

L'an deux mil vingt, le 24 juillet, à 13h30, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 20 Juillet s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TALLET, Maire.

Présents : LASSALLE Jérôme, HOUQUES Christine, KRAFFT Sophie, ROUGER Philippe, BUGEAU Yvette, JUINT Huguette, ROYER Marie-France, MARIE Berty, COLL Albert, IRLES Ludovic, BRISSEAU Emeline, BAGGIO Jean-Marie,

Absents excusés : Reynald CHEVALLOT, FULCHI Francis pouvoir à Berty MARIE, Stéphanie PEETERS pouvoir à Sophie KRAFFT, HENRY Christine pouvoir à Emeline BRISSEAU, DAVID Sylvie, Jean-Pierre PALLARO

Secrétaire de séance : Emeline BRISSEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil, aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à 13 voix pour, 3 abstentions (Mmes Henry, Brisseau, M. Baggio)

I : Décisions modificatives du budget 2020

M. le Maire, expose aux membres du conseil que cette réunion a lieu afin de statuer sur des décisions modificatives du budget dans la mesure où des travaux concernant la classe UEE non prévus doivent être commandés en urgence, ainsi que sur le coût supplémentaire du sol amortissant des jeux pour la cour des maternelles.

M. le Maire passe la parole à M. Lassalle qui est en charge du projet :

DM 1 UEE :

M. Lassalle souhaite avant d'entamer l'explication remercier le travail d'aménagement et de décoration effectué par mesdames Bugeau, Joint et Royer pour embellir la salle des mariages et du conseil dans laquelle se tient le conseil municipal, de ce jour.

M. Lassalle rappelle qu'il porte depuis le début ce projet de création d'une UEE qui doit ouvrir en septembre 2020. Il explique que l'emplacement initialement prévu dans la cour de l'école pour recevoir la structure modulaire s'est révélé impropre techniquement. Il a donc fallu trouver avec M. Marsan, le directeur de l'école un nouvel emplacement.

Il s'avère que ce nouvel emplacement nécessite la création d'un vide sanitaire, il a donc fallu trouver une entreprise en urgence pour effectuer les travaux, l'Entreprise H.C.R (Habitat Construction Rénovation) présente un devis d'un montant TTC de 8712.00€ pour la création de 9 plots bétons destinés à recevoir la structure modulaire mais également des marches d'accès et une rampe permettant l'accessibilité PMR. Afin de retenir cette entreprise dont le devis est concurrentiel et qui pourrait intervenir à partir du 28 juillet, le conseil municipal doit inclure au budget le coût de ces travaux non prévus en prenant une décision modificative de 8712 € par un virement de crédits pris sur l'opération de réhabilitation des sanitaires de l'école.

M. Lassalle précise que l'intégralité de la somme sera compensée par des subventions CALI et du Conseil Départemental. Par ailleurs il va également chercher à obtenir de nouvelles subventions de la part de la CAF de GIRONDE pour couvrir l'intégralité du fonctionnement de la structure UEE.

Mme Brisseau demande s'il est prévu de solliciter les communes d'origine des enfants de l'UEE pour une participation au fonctionnement. M. Lassalle répond pour le moment qu'il a sollicité la CALI et le Conseil départemental et l'ARS, en argumentant sur le caractère intercommunal voir interdépartemental de la structure (un enfant arrivant de Dordogne).

Il ajoute que la Sénatrice Mme Cartron s'est également engagée à aider financièrement cette structure à l'avenir. La décision modificative se fera par un virement de crédits sur le chapitre 2313 qui initialement était dédié à la réhabilitation des sanitaires de l'école.

Monsieur le Maire affirme que cette réfection (qui n'a pu se faire faute d'appel d'offre) sera la priorité pour 2021 et sera réalisée aux grandes vacances.

Madame la Secrétaire Générale rappelle la règle comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise et vote cette décision modificative.

DM 2 : Dalles amortissantes

Mme Krafft en charge du dossier, présente les structures de jeux (5) commandées pour le secteur des maternelles. Elle explique qu'une dalle amortissante destinée à recevoir les jeux devra être posée, qu'un premier chiffrage à hauteur de 6500€ avait été fait, mais il est inexact car il ne couvre pas la totalité de la surface de la dalle, ce qui va créer un surcoût de 500€. Par ailleurs nous avons le choix entre des dalles collées que les agents devront poser ou une structure coulée.

Il faut donc prévoir un virement de crédits de 500€ de la ligne 2313 des sanitaires de l'école, mais sans grever la réalisation prévue pour l'été 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir le devis pour le sol coulé et vote la décision modificative qui s'y rattache.

Informations

Monsieur le Maire rappelle son inquiétude quant à l'actualité sanitaire et appelle tous les élus à la plus grande prudence pendant les congés d'été.

Mme Houques explique pour information qu'elle vient d'obtenir un quatrième devis pour réhabiliter la maison des associations, celui-ci se chiffre à 6200€ il sera transmis à M. le Maire ainsi qu'aux services techniques pour avis.

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 13h55.